

Rapport:

**Séance 33 du Conseil des droits de l'Homme, à l'ONU, Genève, 23 septembre 2016**

En raison d'indications contradictoires sur les divers portails Internet (ONUG, HRC ...) j'ai raté les séances du matin.

Dans l'après-midi, j'ai suivi le débat du Groupe 7: violations du droit international en Palestine. Tous les orateurs expriment - selon mes connaissances - des accusations légitimes, mais au nom de pays qui, pour la plupart, ont aussi, des squelettes dans leur placard: l'Irak, la Syrie, le Pakistan, le Soudan, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud, le Venezuela, le Nicaragua, les Maldives, le Qatar, l'Equateur, Cuba etc. Certains représentants peuvent s'exprimer deux fois (pour dire presque la même chose), une fois au nom d'une alliance d'états (p.ex. les états non-alignés), une fois au nom de leur état.

Le tout est une jérémiade ininterrompue contre Israël - sans nouveaux rapports qui seraient discutés. Une unique surprise cependant: le représentant russe mentionne aussi les pertes d'Israël et parle d'une manière plutôt nuancée! Veut-il maintenir l'occasion pour la Russie d'être impliquée en tant que « courtier sérieux » lors de futures négociations de paix? Après une longue demi-heure, il est évident qu'il ne s'agit pas ici de résoudre des problèmes, ni d'aboutir à de nouvelles conclusions, encore moins de les discuter. Je quitte « le champ de bataille » pour assister à une autre séance.

#### « Lutte contre la torture: Procédures en vertu des lois internationales »

Deux avocats nous font partager leurs expériences internationales:

Maître **Gilles Devers** explique que le recours à des tribunaux internationaux ou au droit international accroîtra la sécurité juridique des pays de non-droit. Souvent, la presse déjà négative, en rajoute sur les pays corrompus ou oppressifs – si ce n'est pas le cas actuellement, du moins dans les cas ultérieurs; seulement pour les pays qui n'ont pas signé les traités internationaux pertinents (tels que les États-Unis), les tribunaux internationaux n'ont aucune influence.

D'après Maître **Redwan Mettioui**, même des actions individuelles finissent par avoir leur effet dans le temps – « petit à petit, l'oiseau fait son nid. »

Question d'une saharienne: «Avons-nous des options si les tribunaux marocains n'acceptent pas nos plaintes?" - Maître Mettioui : « Si un chemin ne mène pas au but, il faut en chercher un autre ». Maître Devers ajoute: « Peut-être, l'UE pourrait retirer au Maroc la compétence juridique sur le Sahara occidental. L'Espagne en tant qu'ancienne puissance coloniale et qui exerce la surveillance aérienne, pourrait également agir dans ce sens. »

Après une heure, cette conférence se termine et j'entre dans la salle 20 à la séance du panneau 7. Le théâtre guignol du dénigrement d'Israël bat toujours son plein: les éternelles quinze expressions accusatrices se suivent dans une ribambelle de pirouettes. En vain je recherche des rapports actuels sur internet. Or, il semble que le panneau 7 est automatiquement placé sur l'ordre du jour aux sessions du CDH, même sans avoir d'actualité.

Très fatigué, je rentre à Thoune en fin de journée.

Bien que mon rapport puisse paraître plein de désillusions, la visite en tant que membre d'une ONG à une conférence de l'ONU est une expérience précieuse!